

AG
22-02

JW
28-02

À une séance régulière du conseil de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, tenue le 13 février 2018 à 13 h 15, à l'hôtel de ville de Piedmont, sis au 670, rue Principale à Piedmont, sous la présidence du préfet, M. André Genest, étaient présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

Joseph Dydzak	Estérel
René Pelletier	Lac-des-Seize-Îles
Timothy Watchorn	Morin-Heights
Nathalie Rochon	Piedmont
Claude Charbonneau	Saint-Adolphe-d'Howard
Nadine Brière	Sainte-Adèle
Monique Monette-Laroche	Sainte-Anne-des-Lacs
Gisèle Dicaire	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Jacques Gariépy	Saint-Sauveur
François Ghali	Wentworth-Nord

Assistaient également à l'assemblée, Jackline Williams, directrice générale et Anne-Marie Langlois, adjointe administrative de la MRC des Pays-d'en-Haut.

M. André Genest, préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et demande une minute de silence à la mémoire de Catherine Legault.

CM 28-02-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec l'ajout suivant :

Ajout : 3.2.4 Mandat à la directrice générale pour procéder à la redéfinition de postes et à l'embauche de personnel pour les postes suivants : greffe, responsable des communications et ressource pour la gestion des plaintes en GMR.

ADOPTÉE

CM 29-02-18

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 16 JANVIER 2018

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la réunion du conseil tenue le 16 janvier 2018 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Services financiers

CM 30-02-18

REGISTRE DES CHÈQUES DE JANVIER 2018

ATTENDU le dépôt du registre des chèques pour le mois de janvier 2018;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le registre des chèques du mois de janvier 2018 totalisant la somme 321 829,25 \$ pour le fonds général soit et est accepté et de procéder au paiement desdits comptes.

ADOPTÉE

CM 31-02-18

AUTORISATION DE MODIFICATION DES DÉTENTEURS DES CARTES DE CRÉDIT CORPORATIVES

ATTENDU QUE la MRC désire obtenir deux cartes de crédit corporatives; une pour M. André Genest, préfet et l'autre pour Mme Jackline Williams, directrice générale;

ATTENDU QUE ces cartes auront une limite de crédit de 5000 \$ chacune;

ATTENDU QUE, afin de procéder, l'institution financière désire obtenir une résolution confirmant l'approbation du conseil aux articles mentionnés ci-haut;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE, le conseil autorise l'institution financière à remettre une carte de crédit avec une limite de 5 000 \$ à M. André Genest, préfet ainsi une carte de crédit avec une limite de 5 000 \$ à Mme Jackline Williams, directrice générale.

ADOPTÉE

CM 32-02-18

RAPPORT MENSUEL D'AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC accepte le dépôt du rapport mensuel d'autorisation.

ADOPTÉE

Services administratifs

CM 33-02-18

RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX ADMINISTRATIFS DE LA MRC

ATTENDU QUE de nouveaux employés viendront s'ajouter à l'équipe de la MRC d'ici les prochains mois;

ATTENDU QUE, suite à ces nouvelles embauches, l'espace de bureau de la bâtisse située au 1014, rue Valiquette à Sainte-Adèle ne suffira plus à loger l'ensemble des employés de la MRC;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur et RÉSOLU À LA MAJORITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC autorise la directrice générale, Mme Jackline Williams, à procéder à la location d'espaces supplémentaires afin de pouvoir loger l'ensemble des employés de la MRC.

Madame Nadine Brière, mairesse de Sainte-Adèle, émet sa dissidence quant à l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE

CM 34-02-18

AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION 306-11-2017 : COMITÉS EXTERNES – LA MANUFACTURE

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender la résolution 306-11-17 concernant la participation de la MRC au comité de l'incubateur «La Manufacture» afin de remplacer les noms de Mme Nadine Brière et de M. Jacques Gariépy par celui de M. Hugo Lépine, directeur du développement économique et territorial;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mme Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE la résolution 306-11-17 soit amendée afin de remplacer les noms de Mme Nadine Brière et de M. Jacques Gariépy par celui de M. Hugo Lépine concernant la participation de la MRC au comité de l'incubateur «La Manufacture».

ADOPTÉE

CM 35-02-18

POPULATION 2018 DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

ATTENDU le dépôt du tableau de la population de la MRC des Pays-d'en-Haut pour 2018 selon le décret 12313-2017 publié le 22 décembre 2017 dans la *Gazette officielle du Québec*;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil accepte le tableau de la population 2018 des municipalités constituantes de la MRC des Pays-d'en-Haut tel que rédigé par le service de l'aménagement du territoire selon le décret 1213-2017 publié le 22 décembre 2017 dans la *Gazette officielle du Québec*.

ADOPTÉE

CM 36-02-18

MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR PROCÉDER À LA REDÉFINITION DE POSTES ET À L'EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR LES EMPLOIS SUIVANTS : GREFFE, RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS ET RESSOURCES POUR LA GESTION DES PLAINTES EN GMR

ATTENDU QUE des embauches sont nécessaires afin de couvrir l'ensemble de la charge de travail attribuée à l'équipe de la MRC;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil mandate la directrice générale, Mme Jackline Williams afin de procéder à la redéfinition de postes et à l'embauche de personnel pour les emplois suivants : greffe, responsable des communications et ressources pour la gestion des plaintes en GMR.

ADOPTÉE

Dossiers du préfet

CM 37-02-18

COMPLEXE SPORTIF : RÉOLUTION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES – POSITIONNEMENT DE LA CSL AU REGARD DU PROJET SPORTIF DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

ATTENDU la réception par la MRC de la résolution n° 351 de la Commission scolaire des Laurentides mentionnant que cette dernière désire établir des partenariats novateurs avec les municipalités au bénéfice de ses élèves;

ATTENDU QUE cette même résolution confirme l'intention de la Commission scolaire des Laurentides de céder à la MRC des Pays-d'en-Haut le terrain adjacent à l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin;

ATTENDU la rencontre tenue le 16 janvier 2018 entre le conseil de la MRC et le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Laurentides;

ATTENDU QUE lors de cette rencontre, les échanges ont été conviviaux et fructueux, scellant ainsi une entente de partenariat durable et structurante;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC réitère son engagement à conclure un protocole d'utilisation du complexe sportif avec la Commission scolaire des Laurentides. Ce protocole inscrira en priorité, et selon les programmes sports-études mis en place par la Commission scolaire des Laurentides, l'accès des élèves du territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut à ce complexe;

ATTENDU QU'un comité de travail sera mis en place afin de déterminer les plages d'utilisation nécessaires à la Commission scolaire des Laurentides ainsi qu'à la communauté.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC souligne l'engagement de partenariat réciproque avec la Commission scolaire des Laurentides et travaille un protocole d'utilisation répondant aux besoins de l'ensemble des parties.

ADOPTÉE

CM 38-02-18

DEMANDE À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – SURVEILLANCE DE LA VITESSE EXCESSIVE SUR LE TERRITOIRE

ATTENDU la préoccupation des élus concernant la vitesse excessive des véhicules ayant été remarquée à plusieurs reprises sur le territoire;

IL EST PROPOSÉ par André Genest, préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC demande aux responsables du poste de la Sûreté du Québec situé dans les Pays-d'en-Haut d'informer leurs patrouilleurs de porter une attention particulière à la vitesse des véhicules sur les routes du territoire.

ADOPTÉE

Suivi du conseil d'administration de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM)

Le préfet informe l'assemblée qu'il fait dorénavant partie du conseil d'administration de la FQM et souligne l'importance pour les municipalités d'être membre de ce genre d'organisme municipal pouvant leur offrir différents services.

Suivi de la rencontre concernant le Carrefour environnemental (Éco-centre)

Le préfet renseigne l'assemblée sur le déroulement de la rencontre avec des citoyens de Sainte-Adèle ayant eu lieu le 6 février dernier concernant le Carrefour environnemental.

Lancement de la politique de protection et d'accès aux sentiers

Le préfet informe les gens présents dans la salle que le lancement de la politique de protection et d'accès aux sentiers s'est déroulé le 6 février dernier. Il explique brièvement la raison d'être de cette politique.

Suivi du dévoilement du premier stationnement incitatif

Le préfet effectue un suivi sur sa présence au lancement du premier stationnement incitatif offert dans les Pays-d'en-Haut par Transport adapté et collectif des Laurentides et souligne la collaboration du groupe Les Sommets à ce projet.

Suivi du Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides

Le préfet explique à l'assemblée en quoi consiste l'organisation «Conseil des préfets et des élus des Laurentides» ainsi que ses orientations.

Développement économique et territorial

Rapport d'activité mensuel

Dépôt est fait pour information aux membres du conseil du rapport d'activité du service de développement économique et territorial. M. Hugo Lépine, directeur, en fait un bref résumé.

CM 39-02-18

AJOUT D'UN REPRÉSENTANT ÉLU AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL

ATTENDU que les membres du comité de développement économique et territorial ont manifesté leur volonté d'ajouter un membre élu à ce comité;

ATTENDU QUE la candidature de M. Joseph Dydzak, maire d'Estérel a été soumise;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC approuve l'ajout de Monsieur Joseph Dydzak à titre de membre élu au comité de développement économique et territorial.

ADOPTÉE

CM 40-02-18

OCTROI DE MONTANTS SUPPLÉMENTAIRES POUR L'OPÉRATION DES BUREAUX D'ACCUEIL TOURISTIQUE POUR L'ANNÉE 2018

ATTENDU QUE les chambres de commerce de la Vallée-Saint-Sauveur et Sainte-Adèle ont signé, en 2017, des ententes avec la MRC pour l'opération de deux bureaux d'accueil touristiques selon les normes prescrites par le ministère du Tourisme du Québec;

CONSIDÉRANT QUE lesdites chambres ont reçu, à cette fin, des sommes annuelles respectives de 25 000\$, pour une durée indéterminée et selon la disponibilité des crédits budgétaires votés par le conseil des maires;

TENANT COMPTE de la démarche d'élaboration du futur plan de développement économique et territorial de la MRC qui est actuellement en cours;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires a autorisé la réalisation d'un projet-pilote de bornes touristiques numériques en 2018;

ATTENDU QUE la MRC n'a pas prévu de crédits supplémentaires pour l'opération des bureaux d'accueil touristique dans son budget 2018;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes;

DE VOTER des crédits supplémentaires de 20 000 \$ à la partie 9 du Budget 2018;

D'ALLOUER des crédits budgétaires de 20 000 \$ au poste budgétaire réservé aux bureaux d'accueil touristique et de prélever de tels crédits à même le surplus affecté du service de développement économique et territorial de la MRC;

D'AUTORISER le versement d'une somme de 10 000 \$ pour chacune des chambres de commerce ci-haut citées pour les fins de l'opération des bureaux d'accueil touristique du territoire pour l'année 2018 et que cette somme soit non récurrente;

D'AUTORISER la préparation et la signature d'addendum aux ententes de 2017 avec les chambres de commerce afin d'y prévoir des formules d'indexation au coût de la vie tel que prévu par Statistiques Canada au mois d'octobre de chaque année;

D'AUTORISER le préfet et la directrice générale, et ils sont par les présentes autorisés, à signer, pour et au nom de la MRC, tout document devant donner suite à la présente.

ADOPTÉE

Développement social

CM 41-02-18

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES - MODIFICATION DE PROJET

ATTENDU le dépôt au conseil d'un extrait du rapport de la réunion du comité de sélection du Fonds de développement des territoires portant sur la modification d'un projet de parc intergénérationnel dans la municipalité de Lac-des-Seize-Îles;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC approuve les modifications apportées au projet de parc intergénérationnel de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles.

ADOPTÉE

CM 42-02-18

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES - APPROBATION DES DOSSIERS RÉGIONAUX 2017-2018

ATTENDU le dépôt au conseil des recommandations du comité de sélection du Fonds de développement des territoires concernant les demandes d'aide financière provenant des organismes régionaux;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC approuve les recommandations du comité de sélection du Fonds de développement des territoires concernant les demandes d'aide financière provenant des organismes régionaux.

ADOPTÉE

CM 43-02-18

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES : PRIORITÉS ANNUELLES D'INTERVENTION 2018-2019

ATTENDU le dépôt au conseil du document «Priorités annuelles d'intervention 2018-2019» aux fins d'approbation ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC approuve le document «Priorités annuelles d'intervention 2018-2019».

ADOPTÉE

CM 44-02-18

POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE

ATTENDU le dépôt au conseil de la Politique de soutien aux projets structurants aux fins d'approbation;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC approuve le document «Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie».

ADOPTÉE

CM 45-02-18

POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

ATTENDU le dépôt au conseil de la Politique de soutien aux entreprises aux fins d'approbation;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nadine Brière, mairesse de Sainte-Adèle et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC approuve le document «Politique de soutien aux entreprises».

ADOPTÉE

CM 46-02-18

APPEL DE PROJETS – POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS

ATTENDU le dépôt au conseil du document «Appel de projets – Politique de soutien aux projets structurants»;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC approuve le document «Appel de projets – Politique de soutien aux projets structurants».

ADOPTÉE

CM 47-02-18

DEMANDE DE RÉVISION DE LA DÉMARCHE MADA – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU la réception de la correspondance de la ministre responsable des aînés, Mme Francine Charbonneau, indiquant qu'une aide financière de 45 000 \$ a été accordée à la MRC des Pays-d'en-Haut dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC désigne la directrice générale, Mme Jackline Williams, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-haut.

ADOPTÉE

Développement récréatif

CM 48-02-18

ROUTE VERTE - DÉCLARATION DE DÉPENSES

ATTENDU QUE le parc linéaire Le P'tit Train du Nord – section de la MRC des Pays-d'en-Haut – fait partie de la Route verte n° 2;

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des Transports dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte, finance 3 000 \$ du kilomètre pour le parc linéaire Le P'tit train du Nord, dans la mesure où 50 % des dépenses admissibles, de même que tout montant excédant les maximums admissibles, doivent être assumés par le milieu;

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports exige une déclaration des dépenses adoptée par résolution du conseil de la MRC;

ATTENDU QUE sont exclues de la présente déclaration :

- les dépenses de tous les travaux déjà financés dans le cadre d'un autre programme d'aide financière;
- la contribution financière versée annuelle à la Corporation du parc Linéaire Le P'tit Train du Nord dans le cadre du mandat de gestion;
- la contribution financière versée à la Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord pour des travaux exécutés par elle-même;
- les dépenses reliées au centre d'activités hivernales;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE, le conseil de la MRC adopte la déclaration des dépenses telle que présentée dans le document DÉCLARATION DES DÉPENSES ENGAGÉES POUR L'ENTRETIEN DU PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD POUR L'ANNÉE 2017 représentant un montant total de 322 104 \$.

ADOPTÉE

CM 49-02-18

GLISSEMENT DE TERRAIN AU KM 17.8 DU PARC LINÉAIRE - AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN PROJET AU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS POUR SERVICES PROFESSIONNELS

ATTENDU QUE la MRC souhaite déposer un projet au Fonds d'appui au rayonnement des régions afin de procéder aux réparations nécessaires sur le Parc linéaire du P'tit Train du Nord, suite à un glissement de terrain au km 17.8;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nadine Brière, mairesse de Sainte-Adèle et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil autorise la MRC à déposer ledit projet au Fonds d'appui au rayonnement des régions et désigne la directrice générale, Mme Jackline Williams, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-haut.

ADOPTÉE

CM 50-02-18

GLISSEMENT DE TERRAIN AU KM 17.8 DU PARC LINÉAIRE - OCTROI DE CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS – APPEL D'OFFRES PTN-2017-01

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des services d'ingénierie avec surveillance des travaux pour le projet de stabilisation du talus au km 17.8 du parc linéaire Le P'tit Train du Nord;

ATTENDU QUE des services spécialisés en géotechnique étaient nécessaires dans le cadre de ce projet, les firmes suivantes ont été sollicitées :

- Les consultants S.M. inc. (SMⁱ)
- Englobe
- WSP Canada
- NCL Envirotek
- Cima+

ATTENDU QUE le comité de sélection a évalué les soumissions reçues à l'aide d'une grille de pondération dont les résultats sont les suivants:

Firme	Pointage final	Prix
Les consultants S.M. inc. (SM ⁱ)	11,675	68 525,10 \$
Englobe	8,834	91 686,82 \$
WSP Canada	7,756	99 919,03 \$

ATTENDU QUE le meilleur rapport qualité/prix a été présenté par Les consultants S.M. inc. (SMⁱ) et que la soumission a été jugée conforme aux exigences ;

ATTENDU QUE tous les documents d'appel d'offres font partie intégrante du présent contrat ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph Dydzak, maire d'Estérel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC accepte l'offre présentée par la firme Les consultants S.M. inc. (SMⁱ) pour un montant total de 68 525,10 \$ taxes incluses pour la réalisation des services d'ingénierie et de surveillance des travaux pour la stabilisation du talus au km 17,8 du parc linéaire Le P'tit train du Nord, le tout en conformité avec les clauses du document d'appel d'offres.

QUE le conseil de la MRC désigne la directrice générale, Mme Jackline Williams, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-haut.

ADOPTÉE

CM 51-02-18

PARC DU CORRIDOR AÉROBIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES, PHASE IV

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC autorise la présentation d'un projet dans le cadre du programme de «mise aux normes des infrastructures du corridor aérobique» au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;

QUE soit confirmé l'engagement de la MRC des Pays-d'en-Haut à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE le conseil de la MRC désigne la directrice générale, Mme Jackline Williams, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-haut.

ADOPTÉE

Aménagement du territoire

CM 52-02-18

CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT : SAINT-SAUVEUR : RÈGLEMENT N° 222-28-2017

ATTENDU QU'en vertu de l'article 109.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut doit approuver un règlement modifiant le plan d'urbanisme et, en vertu de l'article 137.3, un règlement modifiant le règlement de zonage, de lotissement, de construction, le règlement prévu à l'article 116, sur les plans d'aménagement d'ensemble, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ou celui sur les ententes relatives à des travaux municipaux des municipalités relevant de sa juridiction ;

ATTENDU QUE ladite approbation est fonction de la conformité du plan et des règlements d'urbanisme susmentionnés, ainsi que toute modification ultérieure à leur être apportée, aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

ATTENDU QU'en vertu des mêmes articles de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le secrétaire-trésorier de la MRC des Pays-d'en-Haut doit délivrer un certificat de conformité à l'égard du ou des règlements modifiant le plan ou les règlements d'urbanisme des municipalités lorsqu'ils ont été approuvés par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a reçu, le 8 février 2018, le document Règlement modifiant le règlement de zonage, portant le numéro 222-28-2017, adopté par le conseil municipal de Saint-Sauveur, le 22 janvier 2018;

ATTENDU QUE, d'après un rapport d'analyse établi par le coordonnateur à l'aménagement, ledit document se révèle conforme aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le document règlement n° 222-28-2017, modifiant le règlement de zonage soit certifié conforme au schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

CM 53-02-18

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉS TACTIQUES (PAFI-T)

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;

ATTENDU QUE la direction des opérations intégrées Lanaudière-Laurentides du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a sollicité la MRC d'Antoine-Labelle à titre de MRC responsable de la délégation de gestion du programme d'aménagement durable des forêts, afin de collaborer à la consultation publique sur les Plans d'aménagement forestier intégrés tactiques (PAFI-T) des unités de la région des Laurentides;

ATTENDU la tenue de deux séances de consultation publique tenues les 21 et 29 novembre 2017;

ATTENDU la mise en ligne d'un site web collaboratif par le MFFP;

ATTENDU la réception des divers avis émis par les participants à la consultation publique;

ATTENDU QUE la période de consultation s'est terminée le 10 janvier 2018;

ATTENDU l'adoption du rapport sur la consultation publique et des recommandations qui l'accompagnent par le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle lors de sa séance du 30 janvier 2018;

ATTENDU les modalités prévues dans le cadre de la délégation du programme d'aménagement durable des forêts;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil adopte le rapport de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégrés tactiques des unités d'aménagement de la région des Laurentides.

ADOPTÉE

CM 54-02-18

APPROBATION DU REPRÉSENTANT DE LA MRC - COMITÉ EXTERNE : TABLE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES, MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un représentant de la MRC des Pays-d'en-Haut à la table de gestion intégrée des ressources naturelles de la MRC d'Antoine-Labelle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC confirme la nomination de M. André Boisvert, coordonnateur à l'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut à titre de représentant de la MRC à la table de gestion intégrée des ressources naturelles de la MRC d'Antoine-Labelle, pareille nomination devant prévaloir tant et aussi longtemps que la présente résolution ne sera pas abrogée ou modifiée.

ADOPTÉE

Environnement

CM 55-02-18

RECONDUCTION D'APPUI AU PROGRAMME D'ACQUISITIONS DE CONNAISSANCES SUR LES EAUX SOUTERRAINES (PACE)- ABRINORD

ATTENDU QUE l'eau est une ressource commune essentielle à la vie et à la prospérité économique;

ATTENDU QUE l'intensification du développement et la croissance démographique qui sont envisagées dans la MRC des Pays-d'en-Haut pour les prochaines années dépendront entre autre de la qualité et de la quantité d'eau souterraine disponible;

ATTENDU QUE la qualité des eaux souterraines est généralement de meilleure qualité que les eaux de surface, réduisant ainsi les coûts de traitement et les produits chimiques utilisés;

ATTENDU l'engagement n° 5 de la Politique nationale de l'eau qui vise à entreprendre l'inventaire des grands aquifères du Québec;

ATTENDU QUE la protection des eaux souterraines passe par une caractérisation des aquifères et une connaissance détaillée et à jour des activités susceptibles d'altérer sa qualité;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a mis sur pied en 2008 le Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES), qui vise principalement à dresser un portrait de la ressource en eaux souterraines des territoires municipalisés du Québec méridional dans le but ultime de la protéger et d'en assurer la pérennité;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a, à ce jour, entrepris trois appels de projets, qui ont couvert en partie 12 régions administratives du Québec;

ATTENDU QUE Marie Larocque, hydrogéologue et professeure au Département des sciences de la Terre et de l'atmosphère de l'UQAM, a déposé au MDDELCC un projet visant la caractérisation des eaux souterraines couvrant en partie le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE le territoire couvert par le présent projet sera d'une superficie de 11 150 km², répartis sur six MRC des Laurentides et de Lanaudière (voir carte jointe);

ATTENDU QUE le projet se réalisera en collaboration avec quatre organismes de bassins versants (OBV) des territoires étudiés, soit Abrinord, COBALI, COBAMIL et OBV RPNS;

ATTENDU QUE ce projet de caractérisation s'échelonna de 2018 à 2022;

ATTENDU QUE les résultats de ces études seront disponibles gratuitement pour tous les intervenants intéressés, tels les municipalités, les gouvernements, les OBV, le secteur scientifique, etc.;

ATTENDU QUE le coût total du projet est de 1 495 000\$, et que le montant demandé à l'ensemble des MRC correspond à 7.8% du coût total;

ATTENDU QUE chacune des MRC sur le territoire est en partie ou en totalité couverte par la présente étude et participera au partage des coûts selon la formule 40% partage équitable, 30% selon la proportion de la population et 30% selon la proportion de la superficie;

ATTENDU QUE les montants annuels seront versés par les MRC lorsque l'entente entre l'UQAM, les MRC et les OBV aura été signée, soit après le 1 avril 2018;

ATTENDU QU'une contribution en nature pourrait être demandée et pourra se faire sous diverses formes, comme du partage de connaissances et de données, un prêt de matériel, du temps d'employés, etc.;

ATTENDU la résolution CM 18-01-17 du conseil des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut du 10 janvier 2017 soutenant le projet PACES;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a déjà réservé un montant de 12 000 \$ dans ses budgets 2017 et 2018 pour financer une partie du projet;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph Dydzak, maire de la ville d'Estérel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE la MRC des Pays-d'en-Haut reconduise son appui à la réalisation du projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines Laurentides – Les Moulins;

QU'une contribution financière de 15 100 \$, répartie également sur une période de trois ans, soit versée dans le cadre du projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines Laurentides – Les Moulins.

ADOPTÉE

Correspondance

CM 56-02-18

DEMANDE DE LA COMMISSION DE TOPONYMIE : RIVIÈRE À NOMMER

ATTENDU la réception de la copie conforme d'un courriel provenant de la Commission de toponymie informant la MRC de la réception d'une demande afin de nommer une rivière située sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord;

ATTENDU QUE, selon la carte jointe par la Commission de toponymie, ladite rivière est déjà nommée Rivière perdue (Lost river);

ATTENDU QUE cette rivière se nomme Rivière perdue (Lost river) depuis que ce secteur est habité, faisant en sorte que ce même secteur est désigné non-officiellement comme le «secteur de la Rivière perdue» (Lost river);

ATTENDU QUE le nom donné à cette rivière provient du fait qu'à un certain endroit, le cours de la rivière se perd sous la terre;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph Dydzak, maire de la ville d'Estérel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut informe la Commission de toponymie qu'elle désire que ladite rivière conserve son nom actuel, soit Rivière perdue (Lost river).

ADOPTÉE

Demandes d'appui à la MRC

CM 57-02-18

MUNICIPALITÉ DE LAC SUPÉRIEUR : LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

ATTENDU QUE les lacs et cours d'eau représentent une richesse collective à protéger sur tout le territoire de la province de Québec;

ATTENDU QUE les apports et la libération d'éléments nutritifs, dont le phosphore et l'azote, constituent une des causes de dégradation de la qualité de l'eau et de prolifération des plantes aquatiques et des algues;

ATTENDU les ravages du myriophylle à épis depuis quelques années auxquels s'ajoute la présence d'autres plantes exotiques envahissantes que ce soit dans les milieux aquatiques ou terrestres, notamment la berce du Caucase et la renouée du Japon;

ATTENDU QUE des mesures doivent être prises pour empêcher la propagation et favoriser l'éradication des espèces exotiques envahissantes;

ATTENDU QUE la présence d'espèces exotiques envahissantes sur ou à proximité des propriétés devient un argument économique pris en considération lors de la révision de l'évaluation foncière qui pourrait potentiellement avoir des conséquences importantes sur notre santé financière;

ATTENDU QUE le support du gouvernement du Québec est insuffisant à ce fléau en n'ayant affecté qu'une personne pour s'occuper des espèces exotiques envahissantes pour toute la province du Québec;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut appuie la municipalité de Lac-Supérieur dans ses démarches afin de réclamer au MDDELCC de mettre les ressources humaines nécessaires à la disposition des municipalités du Québec afin que toutes ces régions puissent obtenir le support technique nécessaire à la protection de ses cours d'eau et de l'ensemble de leur territoire, afin d'éliminer la prolifération de tout type de plantes exotiques envahissantes.

ADOPTÉE

Période de questions

M. André Genest, préfet, répond aux questions du public.

CM 58-02-18

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (14h32)

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet, M. André Genest, annonce la levée de l'assemblée.

André Genest,
Préfet

Jackline Williams,
Directrice générale